



COMMUNE DE THEIZÉ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 02/11/2023, le Maire de Theizé a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin rural situé au lieu-dit « Ruissel ».

L'enquête se déroulera durant 15 jours consécutifs à la mairie de Theizé du **vendredi 24/11/2023 au vendredi 08/12/2023 à 18h00**. Le dossier d'enquête publique sera tenu à disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituelles d'ouverture et sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse www.theize-en-beaujolais.com. M. GIRIN Gérard, commissaire enquêteur, assurera des permanences le lundi 27/11/2023 de 15h00 à 16h00 et le vendredi 08/12/2023 de 17h00 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ou être adressées par écrit à M. le commissaire enquêteur en Mairie de Theizé – 7 rue Saint Antoine – 69620 THEIZE.